

Source : <http://sortirdunucleaire.org/Gestion-chaotique-des-dechets-radioactifs-a-la>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Gestion chaotique des déchets radioactifs à la centrale de Cruas : EDF convoquée le 14 novembre au tribunal de police de Privas**

13 novembre 2017

Gestion chaotique des déchets radioactifs à la centrale de Cruas : EDF convoquée le 14 novembre au tribunal de police de Privas

Communiqué de presse commun - Réseau "Sortir du nucléaire", France Nature Environnement, FRAPNA Ardèche, Sortir du nucléaire Sud-Ardèche, Stop Nucléaire 26-07

Des équipements contaminés ayant été jetés avec les déchets conventionnels à la centrale nucléaire de Cruas-Meysses (Ardèche), près de Montélimar, le Réseau "Sortir du nucléaire" a fait citer EDF devant la justice. L'audience aura lieu le 14 novembre, à 9h, au TGI de Privas. Seront aussi parties civiles les associations France Nature Environnement, FRAPNA Ardèche, Sortir du nucléaire Sud-Ardèche et Stop Nucléaire 26-07.

Reportage France Bleu Ardèche

Des déchets radioactifs retrouvés là où ils n'auraient pas dû être

Le 6 novembre 2015, des techniciens de la centrale nucléaire de Cruas ont détecté de la radioactivité dans une benne de déchets conventionnels qui devait quitter le site pour rejoindre la déchetterie. Il leur faudra quatre jours pour retrouver dans cette benne un sac rempli de combinaisons papier et de surbottes qui avaient été portés par des personnes travaillant en zone nucléaire, alors que ces déchets contaminés doivent absolument être séparés des déchets conventionnels pour éviter toute contamination ! Pour couronner le tout, EDF n'a déclaré officiellement le problème à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qu'au bout de 10 jours.

À Cruas, un problème récurrent de mauvaise gestion des déchets contaminés

La découverte de ce sac était intervenue quelques jours après une inspection de l'ASN portant précisément sur la gestion des déchets, de nombreux problèmes étant survenus les années précédentes... Depuis, EDF n'a pas fait preuve de beaucoup plus de rigueur : en juillet 2016, suite à

une nouvelle inspection, l'ASN faisait état d'un laisser-aller important sur le site, de contenants destinés aux déchets radioactifs qui ne portaient pas d'étiquetage appropriés et stockés de manière désordonnée, de sacs de gravats contaminés sans mention permettant de les identifier comme tels et rangés à côté de gravats non contaminés...

L'affaire sera examinée en justice grâce aux associations

Cette gestion calamiteuse des déchets radioactifs pourrait aboutir à la dispersion de radioactivité dans l'environnement. Pour dénoncer ce laisser-aller et que cela cesse, le Réseau "Sortir du nucléaire" a fait citer EDF et le directeur de la centrale de Cruas devant le tribunal. France Nature Environnement, la FRAPNA Ardèche, Sortir du nucléaire Sud Ardèche et Stop nucléaire 26-07 se sont portées partie civile en raison de la gravité des faits.

Les associations ont bon espoir de voir condamner EDF, une plainte similaire ayant déjà abouti à la condamnation d'EDF en 2013 suite à un déversement de gravats radioactifs dans l'environnement survenu en 2011 près de la centrale du Bugey.

Après deux renvois, l'affaire sera examinée le 14 novembre à 9h par le tribunal de police de Privas. Les militants appellent à un rassemblement dès 8h30 devant le palais de justice, 10 cours du Palais à Privas.

Dossier juridique : <http://sortirdunucleaire.org/Cruas-sac-dechets-contamines>

Contacts presse :

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" :

Marie Frachisse (juriste) - 07 62 58 01 23

Pour France Nature Environnement :

Etienne Ambroselli (avocat) - 06 09 30 80 67

Pour Sortir du nucléaire Sud Ardèche :

Alain Joffre - 06 75 50 29 86

Pour la FRAPNA Ardèche :

Frédéric Jacquemart (Président) - 04 66 56 65 78

Un laisser-aller symptomatique de problèmes de sûreté plus généraux

Les associations rappellent qu'au-delà de ce problème de gestion des déchets, la centrale de Cruas est notamment menacée par un risque important de « perte de la source froide » (c'est-à-dire de capacités de refroidissement du réacteur en cas d'accident) en raison de nombreuses défaillances techniques et organisationnelles. En effet, non seulement les tuyauteries des stations de pompage des réacteurs 1 et 4 sont mal entretenues et [si corrodées qu'elles ne résisteraient pas à un séisme](#) (voire à un simple choc violent), mais en ce qui concerne le réacteur n°4, il existe toujours un risque que la prise d'eau se retrouve [obturée par les végétaux charriés par le Rhône](#). Pour couronner le tout, suite à des problèmes de circulation d'information, [un circuit de refroidissement de secours a récemment été désactivé sans raison pendant 7h !](#)